

Gen. 19. 24. bles, sans aucune difference de temps ni de nation, en sorte que si tous les peuples de la terre s'y étoient abandonnez, comme ceux de ces malheureuses villes, ils auroient tous été également coupables devant Dieu, qui n'a pas fait les hommes

*Ce qui fait l'énormité des pechez contre nature.* pour user ainsi les uns des autres. Ainsi c'est violer les loix de la société qui doit être entre le Créateur & les créatures, que de souiller par une infamie si desordonnée la pureté de la nature dont il est l'auteur.

*On est obligé de suivre les loix du pays où l'on se trouve; & pourquoy.* Pour ce qui n'est crime que parce qu'il est contraire aux mœurs & à l'usage de quelque país ou de quelque peuple, la regle qu'on doit suivre sur cela, est de se conformer à l'usage reçu & pratiqué dans les lieux où l'on se trouve. Car CHAQUE état ou chaque nation subsiste sur de certaines conventions generales, qu'il n'est permis ni aux citoyens, ni aux étrangers de violer; puisque TOUTE partie qui s'éloigne du rapport qu'elle doit avoir avec son tout est vicieuse & dereglée.

*Les ordres de Dieu sont préférables aux loix particulières de quelque société que se soit.* Mais quand c'est Dieu qui ordonne quelque chose de contraire aux mœurs ou aux conventions mutuelles de quelque peuple que ce soit, il faut le faire, quoiqu'il ne se soit jamais fait; ; il faut l'établir quoiqu'il ne fût point encore établi, ou le rétablir si l'on n'avoit que cessé de le pratiquer. Car si un Prince peut ordonner dans les lieux de son obéissance des choses que ni ses Prédecesseurs ni lui n'avoient point encore ordonnées, & s'il est constant que bien loin que ce soit violer les loix de la société que de suivre cette nouvelle Ordonnance, ce seroit au contraire les violer que de ne la pas suivre, puisque LA PREMIERE LOY de toute société, c'est d'obéir à son Roy; combien plus sommes nous obligez d'obéir sans hesiter à tout ce que Dieu nous commande, puisqu'il est le Roi des Rois, & que sa Royauté s'étend sur toutes les créatures? Et comme dans les sociétés